

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21 mars 2024

Date d'affichage : 21 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre d'absents : 00

OBJET : VALIDATION DU PERIMETRE ORT (OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE) DE LA COMMUNE

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril, à 19 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Christine AUTENZIO, Maire.

Présents : Christine AUTENZIO, Fabrice LABORDE, Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Christophe POUX, Dominique DOUTRELANT, Jean-Yves TUTRICE, Michèle HABY, Lucien GUENEZAN, Michaël FRAZAO, Stéphanie COTTEREAU, Victor DA COSTA, Jacques DALQUIE (arrivé à 19h05), Jean-Pierre EDELIN, Benjamin GAILLARD, Emilie MARCHAL, Tony MENDES, Carole PASQUIER, Agnès VALLÉE, Valérie LYON, Maxime LIEVIN, Irène DARASOUK, Sébastien CHIMOT, Gaëlle LARONCHE

Absents ayant donné pouvoir : Vanesse BUZONIE pouvoir à Christine AUTENZIO, Emilie HUYGHE pouvoir à Michèle HABY, Frédérique WÜRCKLER pouvoir à Dominique DOUTRELANT et Vincent ZAKOSKI pouvoir à Valérie LYON

Secrétaire de séance : Jean-Pierre EDELIN

Créé par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

La Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie s'est emparée de cette nouvelle politique de développement des territoires au travers des programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites villes de demain », qui sont destinés à dynamiser les centres-villes des petites et moyennes communes.

Trois communes du territoire sont concernées :

- Coulommiers, retenue au titre du programme « Action Cœur de Ville » depuis 2018 ;
- La Ferté-sous-Jouarre, lauréate du programme « Petites villes de demain » depuis 2020 ;
- Crécy-la-Chapelle, également inscrite dans le programme « Petites villes de demain » depuis 2020 ;

Le 11 janvier a eu lieu la signature de la convention cadre « Petites Villes de Demain » par M. le Sous-Préfet, le président de la communauté d'agglomération, les maires des deux villes concernées, La Ferté-sous-Jouarre et Crécy-la-Chapelle, faisant suite à une convention d'adhésion au dispositif signée en juin 2021.

Parallèlement, un avenant à la convention « Action Cœur de Ville » de Coulommiers est prévu afin de réunir la convention cadre « Petites Villes de Demain » et tous les périmètres ORT des trois villes de l'agglomération ayant un programme de revitalisation.

Il convient ainsi de demander aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le périmètre ORT, tel que défini en annexe, et qui aura pour principal objectif la délimitation de la future OPAH-RU au sein de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, créant un nouvel outil, l'ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) à disposition des collectivités locales pour mettre en œuvre un projet de territoire et lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes ;

VU la délibération n°20/2021 en date du 16 mars 2021, autorisant la signature de la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » ;

VU la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain », signée le 23 juin 2021 ;

VU la délibération 2023-175 de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, en date du 07 décembre 2023, relative à la signature de l'avenant-chapeau permettant de modifier le périmètre initial de l'ORT ;

VU la convention cadre « Petites Villes de Demain », signée le 11 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT l'inscription de la commune de Crécy-la-Chapelle au titre du programme « Petites villes de demain », tout comme celle de la commune de La Ferté-sous-Jouarre, ainsi que l'inscription de la ville de Coulommiers au titre du programme « Action Cœur de Ville » ;

CONSIDÉRANT le partenariat étroit développé, dans ce cadre, avec la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour les communes retenues au titre de ces programmes d'instaurer une ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT le besoin de modifier le périmètre existant de l'ORT et de l'harmoniser à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, en rassemblant les secteurs identifiés sur chacune des trois communes ;

Entendu l'exposé de madame la Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

VALIDE le périmètre ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) de la commune, tel que joint en annexe ;

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

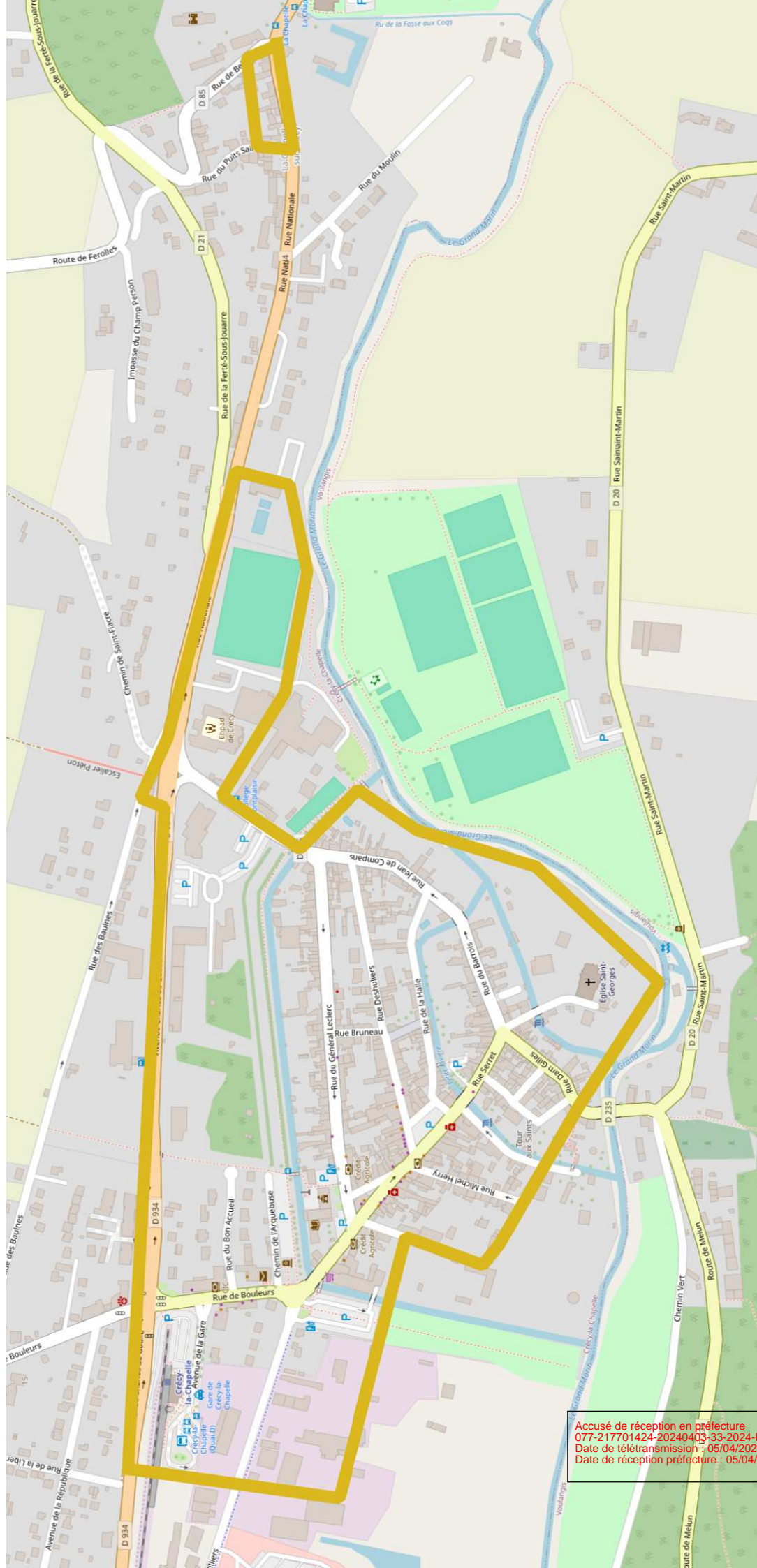
Fait à Crécy la Chapelle le 03 avril 2024.



Christine AUTENZIO
Maire

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240403-33-2024-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240403-33-2024-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024